

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 4 novembre 2013**

Table des matières

1. Appel.	3
2. Approbation de l'ordre du jour tel que modifié	3
3. Approbation du p.v de la séance du Conseil Communal du 23 septembre 2013	3
4. Assermentation de M. François Grandchamp des Raux	3
5. Communications du Bureau	3
6. Communications de la Municipalité	3
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales	5
8. Postulat de M. Patrick Hübscher	5
9. Préavis municipal N° 22/2013: Demande de crédit de CHF 161'690.- relative à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.....	6
10. Préavis municipal N° 23/2013: Demande de crédit de CHF 721'000.- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (première étape)	6
11. Préavis municipal N° 24/2013: Demande de crédit de CHF 371'500.- destiné à financer la création de deux cheminements piétonniers pour desservir la gare de Le Muids dans le cadre du concept de sécurité routière de la Commune.....	6
12. Divers et propositions individuelles.....	9
13. Annonce de préavis futurs	10

1. Appel.

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le représentant de la presse.

La Secrétaire procède à l'appel : 41 membres sont présents, 13 sont excusés et 1 est absent (M. Claude Mottaz).

2. Approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

Le Conseil Communal approuve l'ordre du jour tel que modifié, à la majorité.

3. Approbation du p.v de la séance du Conseil Communal du 23 septembre 2013.

M. Raymond Jaquet souhaite que l'on complète son intervention au sujet de l'aménagement devant l'ancienne école de Le Muids: il avait félicité la Municipalité pour le bon compromis trouvé, soit la pose de trois bacs à fleurs, ce qui permettait de laisser la possibilité de parquer quelques voitures lors d'événements ponctuels liés à l'utilisation des deux salles communales.

M. Denis Berger ajoute que la Municipalité avait été félicitée par rapport au retrait des barrières qui avaient été sciées mais que les conseillers n'avaient pas été avertis que les bacs à fleurs seraient posés au même niveau, ce qui empêche de gagner plus de places pour les véhicules et qui ne le satisfait pas.

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal par 36 voix, 1 non et 3 abstentions.

4. Assermentation de M. François Grandchamp des Raux.

Le Président lit le serment et procède à l'assermentation de M. Grandchamp des Raux.

5. Communications du Bureau.

Le Président est au regret d'annoncer le décès du papa de **Mme Rölli**, un avis de la part du Conseil et de la Municipalité sera publié prochainement dans la presse. Le bureau a reçu une invitation pour la cérémonie de remise du prix artistique 2013 qui se déroulera à l'Usine à Gaz, le 7 novembre 2013 ; elle est à disposition des conseillers qui souhaitent participer. **Mme Vaucher** a envoyé un courrier pour expliquer qu'elle renonce au poste de conseillère car son emploi du temps ne le lui permet pas. **M. Tornier** a également fait parvenir un courrier pour expliquer qu'il ne souhaitait pas intégrer le Conseil. **Le Président** explique qu'il a reçu un courrier de deux habitants d'Arzier-Le Muids, se plaignant du mauvais traitement que leur aurait fait la Municipalité et souhaitant qu'il soit lu lors du Conseil. **M. Grandjean** s'y refuse car il explique que le Conseil n'est pas l'autorité de surveillance de la Municipalité mais qu'il s'agit du Préfet.

6. Communications de la Municipalité.

M. Le Syndic dit que le Préfet viendra faire son contrôle annuel, le mercredi 6 novembre 2013.

M. François Laurent Althaus donne des informations concernant les travaux. Le CCE: après quelques aléas inévitables liés à la complexité d'une telle réalisation, ce sont finalement les 14 et 15 novembre

prochains que les services extérieurs déménageront dans le centre communal d'entretien en voie d'achèvement. Tout est prêt pour accueillir les employés communaux dans cet édifice très fonctionnel ; ne resteront que quelques travaux de finition d'un bâtiment dont l'inauguration officielle aura lieu au printemps prochain, après le retour de la belle saison.

Chemin des Pins: les travaux sont terminés et le contrôle final n'a révélé aucun défaut dans les conduites posées, les travaux dans le secteur du Pré-du-Marguiller ont commencé, avec la même entreprise adjudicataire, **Scrasa SA**, sous la conduite experte du même contremaître, **M. Costa**.

Route des Montagnes: après la mise à l'enquête publique en mars dernier et l'approbation définitive du projet par les divers services de l'Etat concernés en octobre, la mise en place des terres sur les emplacements définis dans le cadre du plan sectoriel forestier adopté par le Conseil d'Etat en juin 2007 a commencé. Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un préavis car ils sont réalisés par l'entreprise de génie civile **Pécoud & Fils Sàrl**, dans le cadre d'un arrangement sur l'évacuation de tout-venant propre, provenant de chantiers et dont le principe avait été accepté par l'inspecteur forestier.

PNRJV: la semaine dernière a eu lieu à St-George le démarrage d'un vaste chantier, puisque c'est déjà le moment de réfléchir aux projets qui seront mis en œuvre lors de la période 2016-2019. C'est le vendredi 9 janvier 2015 que doit être déposées la demande financière pour ces quatre années. Pour l'heure, ce sont les commissions statutaires du Parc Jura vaudois qui ont commencé à plancher sur des propositions qui devront être soumises à l'acceptation de l'assemblée générale en automne 2014.

Martelage officiel: jeudi 24 octobre a eu lieu la traditionnelle journée de martelage des bois dans les forêts communales. Ce ne sont pas moins de 1200 m3 qui ont ainsi été choisis sous la conduite de l'inspecteur forestier du 12^{ème} arrondissement, **M. Jacques Turin**, et de notre garde forestier, **M. Guy Favre**. M. Althaus les remercie ainsi que l'archiviste communale, qui a régalié les papilles d'une vingtaine de convives réunis à la Bûcheronne pour un repas de midi aux saveurs mexicaines.

Mme Danielle Pasche répond à **MM. Jaquet** et **Berger** que les travaux à Le Muids ont débuté et qu'il a fallu déplacer les bacs en urgence mais que le nécessaire sera fait pour en enlever quelques-uns pour se parquer.

La route des Montagnes: Mme Pasche confirme que les travaux ont été effectués en août 2013.

Le chantier de Le Muids: il avance assez bien, malgré les aléas du temps. Le bras de route a dû être fermé à cause de divers aménagements ; pour des raisons de sécurité il le restera pour encore environ dix jours. L'arbre vit actuellement dans un milieu très hostile, un spécialiste de la **Pépinière de Genolier** s'est rendu sur place et a constaté qu'il était mal en point et ne peut dire s'il survivra aux travaux. Il y a eu certaines surprises ; le bis débite beaucoup plus que prévu, une source non cadastrée ainsi que des tuyaux de **Swisscom** ont été découverts.

Les horaires de l'école primaire d'Arzier, n'ont pas dix minutes de moins mais de plus et ce, en accord avec la direction de l'école.

Trois manifestations à venir: vendredi 8 novembre, la nuit du comte, dimanche 10, le marché artisanal et le 16 novembre, le bar ambiance de de la Jeunesse.

M. Eric Morel explique concernant le PPA les Côtes de Genolier – déchetterie: au printemps 2011, il a été évoqué la possibilité de mieux aménager la place de la déchetterie afin de permettre la construction de locaux pour l'entreposage de certains déchets. Il convenait également de régulariser la zone du couvert à plaquettes construit ultérieurement au PPA datant de 1996. La Municipalité a en premier lieu présenté le projet à l'inspecteur forestier, car un empiètement d'environ 340 m2 sur la forêt était nécessaire. Fort de son accord de principe, elle a mandaté le bureau **Plarel** avec lequel elle a fait une première séance préliminaire avec les services du canton en septembre 2011. Après divers échanges et l'établissement du plan fixant la nouvelle limite forestière, le dossier a été transmis au Service du développement territorial (SDT) pour examen préalable en juillet 2012. Un rapport de quinze pages parvenait en février 2013 avec de très nombreuses remarques. La Municipalité a même dû justifier le bien-fondé de l'emplacement actuel et pourquoi il n'y avait pas lieu de la déplacer. Elle a alors demandé une nouvelle séance avec les services cantonaux qui a eu lieu en mars 2013. Elle pensait avoir réglé, tant lors de la séance que par des courriels ultérieurs, la quasi-totalité des points

litigieux et déposa un dossier complémentaire en mai 2013. Mi-octobre, la Municipalité reçut le résultat de l'examen complémentaire où les remarques du service des forêts étaient presque plus nombreuses qu'auparavant. Des modifications sont à nouveau demandées et devraient leur être transmises pour un nouvel examen préalable. Lors de l'accord financier Canton-Communes de cet été, le Conseil d'Etat s'était engagé à exiger de ses services qu'ils s'abstiennent de limiter la compétence en opportunité des communes. La Municipalité constate que cela est encore loin d'être le cas et que les tracasseries des fonctionnaires se poursuivent allègrement. Au vu de cela et pour une opération ayant déjà coûté CHF 25'000.-, la Municipalité a pris la décision de renoncer à ce projet d'agrandissement et de poursuivre l'amélioration de la déchetterie dans le cadre du PPA actuel. Un courrier sera adressé ces prochains jours aux différents services avec copies aux conseillers d'état en charge de ceux-ci.

M. Christian Dugon informe que le dicastère des bâtiments communaux a engagé **Mlle Krasniqi** en tant que concierge en charge du suivi des locations des différentes salles de réunion et de la propreté du bâtiment administratif, du CCM, d'une partie du CCS, du CCE et du Temple. Son travail et son enthousiasme donnent entière satisfaction.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales.

M. Frédéric Guilloud, pour le Conseil Régional: le P.I.R a été refusé par dix communes. Le programme continu d'exister mais il faudra le financement.

M. Patrick Weber pour l'AISGE, lors de la séance du 25 septembre dernier, le budget 2014 a été approuvé.

M. Philippe Esseiva et **Mme Fanny Weinmann** n'ont pas de communications pour l'APEC et le RAT.

8. Postulat de M. Patrick Hübscher

Le Président rappelle aux conseillers comment un Postulat doit être traité.

M. Patrick Hübscher lit son Postulat (voir annexe N° 1).

M. Denis Berger félicite **M. Hübscher** pour son Postulat et estime qu'il mérite d'être étudié et pense qu'une commission devrait être nommée.

Le Président explique que le but de la commission n'est pas de définir une étude mais de réfléchir à l'opportunité de transmettre ou non la demande à la Municipalité afin qu'elle donne une réponse.

Il soumet au vote de l'assemblée, le renvoi du Postulat en commission.

Le renvoi du Postulat en commission est refusé.

Mme Louise Schweizer-Bucher est surprise du manque d'enthousiasme, elle trouve intéressant de proposer à la Municipalité d'essayer de trouver d'autres alternatives et de profiter des terrains déjà situés en zone d'utilité publique afin de garder le terrain en face du CCM pour un futur projet.

MM. David Jaquet et **Frédéric Guilloud** rejoignent l'avis du postulant et souhaitent procéder au vote.

Mme Caroline Reithaar rappelle que le préavis N° 19 a été longuement débattu lors de la dernière séance et qu'un amendement a été voté, stipulant le transfert du domaine public au domaine privé de la commune sans parler du reste. Elle ne comprend pas très bien pourquoi on revient sur le débat et il lui semble que la commune a d'autres projets prioritaires que celui-ci, ce qui n'empêchera pas de revenir à moyen ou long terme sur le sujet.

Le Président explique que la Municipalité a présenté un préavis pour le transfert du domaine public au domaine privé et ensuite a fait part de son intention de créer des logements et pense que

M. Hübscher anticipe en invitant la Municipalité à étudier plusieurs possibilités avant qu'elle ne propose un projet.

M. Patrick Hübscher confirme les propos du **Président** et reconnaît la raison d'être du préavis N° 19 mais estime qu'il ne rentre pas dans une situation prospective. Il explique que le bâtiment projeté par la Municipalité à la rue du Village, sera limité par sa taille et souhaite que le logement se situe sur une parcelle plus grande afin d'accueillir plus de monde, ce qui permettrait de réduire les coûts et de créer une vie sociale avec une grande diversité d'habitants.

En l'absence d'autres commentaires, **le Président** soumet au vote de l'assemblée, le Postulat de **M. Patrick Hübscher**.

Le renvoi du Postulat en Municipalité est accepté par 28 voix, 9 non et 4 abstentions.

9. Préavis municipal N° 22/2013

Demande de crédit de CHF 161'690.- relative à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.

M. Michel Pannatier lit les conclusions de la Commission des finances qui propose au Conseil Communal, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Philippe Eisseva lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis tel que proposé.

En l'absence de commentaires, **le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 22/2013 est accepté par 40 oui.
--

10. Préavis municipal N° 23/2013

Demande de crédit de CHF 721'000.- concernant le remplacement des collecteurs EC-EU et des conduites ESP du secteur La Caroline-Prés de la Cure (première étape).

Mme Sylviane Dewarrat lit les conclusions de la Commission des finances qui propose au Conseil Communal, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé.

M. Denis Berger lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis tel que proposé.

En l'absence de commentaires, **le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 23/2013 est accepté par 38 oui et 1 abstention.
--

11. Préavis municipal N° 24/2013

Demande de crédit de CHF 371'500.- destiné à financer la création de deux cheminements piétonniers pour desservir la gare de Le Muids dans le cadre du concept de sécurité routière de la Commune.

M. Pierre Jaccard souligne que la Municipalité demande un crédit uniquement basé sur une estimation établie par un bureau d'ingénieur et qu'il serait peut-être plus intéressant, pour ce genre de travaux, d'effectuer des appels d'offres avant de préalablement annoncer publiquement un montant. Il lit les conclusions de la Commission des finances qui propose au Conseil Communal de refuser le préavis tel que proposé.

Mme. Louise Schweizer Bucher lit les conclusions du rapport de la Commission d'urbanisme qui recommande le rejet du préavis tel que proposé.

Mme Danielle Pasche répond à la CoFin que la Municipalité a choisi de traiter différemment les préavis concernant la sécurité routière, les procédures n'étant pas les mêmes que pour d'autres préavis. Habituellement, dans les villes, les Municipalités font rentrer les soumissions, font une mise à l'enquête, rencontrent les éventuels opposants et une fois le projet ficelé, le présente devant le Conseil communal sans plus aucune discussion possible. La Municipalité, dès les premières discussions sur le concept de sécurité routière, s'est rendue compte que le sujet touchait beaucoup de personnes et qu'elles souhaitaient donner leur avis. Elle préfère présenter un préavis avec un ordre de grandeur pour les coûts des travaux et donner la primeur de la présentation du projet aux conseillers afin de tenir compte de leurs diverses remarques avant la mise à l'enquête publique puis, revenir devant le Conseil pour l'approbation des plans définitifs et seulement après, la Municipalité va discuter avec les entreprises. Pour chaque projet présenté, les coûts réels étaient finalement toujours plus bas que prévus. Concernant les remarques de la commission d'urbanisme, Mme Pasche relève concernant le prolongement du chemin de la Fine Goutte, que jusqu'à ce jour, les propriétaires privés ont toujours refusé le passage à pied. La possibilité de tracer un chemin en direction de la Joy-Clinique avait été évoqué mais le NStCM refuse le passage sur-voie pour des questions de sécurité. Concernant le chemin du sentier de la Prise, des bordures de 25 cm ne sont pas prévues, il s'agit de banquettes herbeuses, comme mentionnées dans le préavis, afin de ne pas entraver l'exploitation agricole des parcelles. Une largeur de 1 mètre 50 est prévue pour pouvoir faciliter le travail de déneigement. Il n'est pas possible de faire le chemin côté montagne car cela impliquerait de devoir traverser sur-voie, ce qui n'est pas possible selon les directives de la Confédération. L'avantage de faire le chemin de l'autre côté du talus est qu'il n'est pas indispensable de poser des barrières de sécurité. L'élargissement du quai de la gare de Le Muids est effectivement prévu dans le cadre du passage au quart d'heure et ce fera justement en grande partie du côté montagne. Toutes constructions sur une parcelle contiguë du tracé du train doit être approuvé par le NStCM avant la mise à l'enquête.

M. Mathieu Ruchat demande si le nombre de personnes qui emprunteraient le chemin piétonnier est chiffrable.

Mme Danielle Pasche répond par la négative mais dit que le chemin a été prévu pour que les gens puissent se rendre à la Gare depuis les quartiers un peu coupés du village comme ceux des Morettes et de Fin d'Elez, de ramener une liaison piétonne plus courte et d'avoir une meilleure connexion entre eux. Actuellement, **M. Olivier Badan** laisse une bande non cultivée en bordure de son champ pour que les gens puissent passer mais ce n'est pas fauché et pas déneigé en hiver, ce qui n'est pas très adéquat.

M. Le Syndic ajoute que certaines personnes marchent dans la tranchée du train et que c'est évidemment très dangereux.

M. François Grandchamp des Raux demande quel est le coût au mètre linéaire.

Mme Danielle Pasche répond environ CHF 500.00 le mètre linéaire, tous travaux compris.

M. Denis Berger demande s'il y a une réglementation cantonale qui régit les chemins piétonniers pour leur largeur, leur revêtement etc.

Mme Danielle Pasche répond que c'est un choix de la Municipalité. Par exemple, elle avait pensé aux copeaux comme revêtement mais s'est rendue compte que ce n'était pas possible à cause du déneigement, que les grilles rendaient le parcours glissant lors du gel et a estimé que le tout-venant

de 35 cm d'épaisseur, surmontée d'une couche de 5 cm d'argilo-calcaire stabilisé s'intégrerait le mieux dans le paysage et ne demande pas d'entretien. La largeur de 1 mètre 50 facilitera la mise en place d'un tube pour la mise en place d'un futur éclairage.

Mme Hélène Boschung Sadler habitante du chemin de la Petolière, se réjouit de la création d'un chemin piétonnier car même s'il n'y a pas des centaines de personnes qui empruntent ce chemin par jour, elles marchent sur un chemin avec beaucoup de passage de voitures qui roulent très vite, ce qui est très dangereux. Elle comprend très bien les réflexions de la CoFin mais pense qu'il s'agit d'un gros investissement nécessaire pour la sécurité et espère trouver une entente entre la CoFin et la Municipalité pour allier sécurité et finances.

M. Philippe Eisseva soutient les propos de **M. Le Syndic** car il pense que les voies de chemin de fer ne sont pas des chemins publics et pense que le préavis répond à un réel besoin. Il dit ne pas avoir trouvé sur les plans topographiques de la commune le passage sur-voie existant, mentionné dans le préavis. Selon la loi sur les Chemins de Fer, les entreprises de chemin de fer sont responsables de la sécurité de l'exploitation et les passages à niveaux doivent soit être supprimés soit munis de signaux ou d'installations de sécurité d'ici au 31 décembre 2014. Dès lors, le projet n'est pas acceptable sans la prise en compte de la traversée des voies et s'achemine vers un refus du NStCM c'est pourquoi il ne votera pas en faveur du préavis.

Mme Danielle Pasche répond que le passage sur-voie n'a aujourd'hui pas de signalisation mais que le NStCM a validé le projet sans demander qu'il soit assaini, le cas échéant la Municipalité serait entrée en matière comme pour celui d'Arzier. Mme Pasche posera la question au NStCM et dit que le passage sur-voie existe sur les plans, qu'il fait partie du domaine public qui traverse jusqu'à Le Muids.

M. Eric Jaquet dit que travaillant actuellement au chemin de la Fine Goutte, il a parlé avec les propriétaires et qu'aucun d'eux n'auraient été contactés et que **M. Badan** a affirmé ne pas vouloir donner un seul mètre carré pour la création d'un cheminement. M. Jaquet estime que le sentier existant, longeant le talus est bien plus centré que celui prévu malgré les 250 derniers mètres qu'il faudrait aménager afin que les gens ne marchent pas sur les rails. Il pense que si les propriétaires, après discussion, acceptaient de laisser un droit de passage, il y aurait moyen de faire des économies.

Mme Danielle Pasche répond qu'elle a discuté avec **M. Badan** ce matin même et qu'il est tout à fait disposé à octroyer un droit de passage. Mme la Municipale ajoute qu'elle peut parfaitement comprendre que le préavis soit refusé pour des questions financières mais pas pour des questions de principes qui mettent en péril le projet de sécurité routière, incluant la mobilité douce.

M. Le Syndic rappelle que le 16 janvier 2012, une séance d'information a eu lieu afin de faire le bilan de la précédente législature et qu'il a été expliqué et démontré que le 85% des investissements ont été autofinancés. Lors de la prospective de la législature à venir il a été expliqué que le plan de financement est revu chaque année et que ce sont à nouveau 15 millions qui sont prévus pour la nouvelle législature, auto financés à hauteur de 65% et que le préavis N° 24 ne met absolument pas en péril les finances de la commune.

Mme Fanny Weinmann a le sentiment qu'une majeure partie des conseillers sont en faveur des cheminements piétonniers mais qu'ils sont un peu trop coûteux et demande si il y aurait une alternative pour ne pas devoir tout rejeter en bloc.

Le Président explique qu'un préavis nécessite un financement et que si le Conseil refuse le préavis, rien n'empêche la Municipalité de revenir avec un projet similaire mais moins coûteux.

M. Nicolas Ray précise que le CoFin ne rejette pas le projet en tant que tel mais demande son report de quelques mois afin de pouvoir prendre connaissance du budget 2014 et déterminer en toute connaissance de cause si la commune a les moyens pour ce projet ou non.

Le Président soumet l'idée que peut-être la Municipalité pourrait retirer son préavis.

M. Philippe Eisseva pense que si ses remarques précédentes sont prises en compte, le financement du préavis sera augmenté de quelques dizaines de milliers de francs et propose que le projet soit retiré et réétudié puis présenté avec de nouveaux chiffres.

Mme Hélène Boschung Sadler pense que la CoFin a fait un excellent travail, que le débat a été constructif et que l'on peut dès maintenant faire confiance à la Municipalité.

M. Le Syndic dit qu'après consultation avec ses collègues, la Municipalité décide de retirer le préavis pour aller dans le sens de la CoFin et reviendra avec son projet soit le 9 décembre soit en début d'année.

Le Préavis N° 24/2013 est retiré.

12. Divers et propositions individuelles.

M. Fabien Jaccard rappelle la teneur du Postulat qu'avaient présenté **MM. Jaccard** et **Ray** sur la Cité de l'Energie et demande à **M. Dugon** ou en est le projet SEVEN.

M. Christian Dugon répond que plusieurs bureaux d'ingénieurs ont été contactés et qu'un tableau comparatif a été établi; il sera étudié la semaine prochaine pour choisir quelle entreprise sera retenue pour finaliser le projet.

M. Denis Berger revient sur la problématique des bacs de Le Muids et dit qu'indifféremment du nombre de bacs, il faudrait les déplacer d'un mètre cinquante. Il demande s'il serait possible d'intervenir auprès de Swisscom pour les interférences à Le Muids et demande s'il ne serait pas possible de mettre une antenne dans le clocher.

M. Le Syndic prend note de la demande et interpellera Swisscom.

M. Eric Morel rappelle que le projet d'installation d'une antenne de chez Orange a fini au Tribunal Fédéral et que la Municipalité a été déboutée, qu'un autre projet d'antenne au Stand avait provoqué un tel tollé qu'il n'a pas pu être concrétisé et doute alors qu'un éventuel projet dans le clocher arrive à son terme.

M. Michel Pannatier annonce que la société de développement a démarré et a tenu sa première séance devant une petite quinzaine de personnes. Il rappelle que le but est de remplir le calendrier en tenant compte des diverses activités proposées par les associations existantes. Il encourage les gens à faire part de leur idée via le site Internet de la société.

M. Eric Jaquet rappelle avoir déposé un Postulat concernant les couleurs du CCE et demande des nouvelles.

M. Le Syndic répond que la Municipalité viendra avec une réponse lors de la prochaine séance.

M. Pierre Martin demande si les bouts de bois posés sur les portes d'entrées, sur la route cantonale, en haut du village, pourraient être éclairés car il estime qu'ils ne sont pas assez visibles.

Mme Danielle Pasche répond par la négative et dit que le dernier candélabre est situé juste avant la porte d'entrée, qu'il y a des marquages au sol et que le but des portes est de faire ralentir les véhicules.

Mme Christelle Trombini demande comment c'est passé la réunion avec les jeunes du village.

Mme Danielle Pasche répond que la réunion est prévue pour le 19 novembre et non fin octobre.

M. Nicolas Ray demande si des prises Internet pourraient être installées dans les deux salles du haut du CCM.

M. Christian Dugon va se renseigner auprès de l'électricien.

M. Patrick Reithaar explique concernant la problématique de la protection des données, discuté lors du dernier Conseil, qu'il a vu sur le site de la commune de Blonay, qu'elle mettait à disposition de chaque conseiller une adresse email monsieurX@blonay.ch. Il demande s'il serait possible de faire de même à Arzier, cela permettrait à ceux qui le souhaitent de pouvoir avoir accès au courrier par voie électronique.

Le Président dit que cela reviendrait au même que de donner son adresse privée car le conseiller devrait de toute façon donner son accord.

M. Le Syndic répond que la question doit être examinée et qu'il reviendra avec une réponse lors d'un

prochain Conseil.

M. Jean-Marc Borloz demande ce qu'il en est de l'entretien du chemin d'accès au chalet car son état devient catastrophique. Il explique qu'il a reçu beaucoup de plaintes de personnes voulant se rendre au Vermeilley car elles appellent la commune pour obtenir l'autorisation d'emprunter la route des Montagnes et on leur répond qu'ils n'en ont plus besoin alors que le panneau interdiction de circuler est toujours présent.

M. François Laurent Althaus dit qu'effectivement il y a un flou juridique depuis 2007 puisque le nouveau plan sectoriel, après un recours au Tribunal Fédéral, a été mis en vigueur mais que certaines démarches doivent être établies, avec un délai fixé à dix-huit mois depuis la fin de l'année 2013 afin que le service des routes puisse s'organiser et coordonner la mise en vigueur du nouveau plan de circulation sur le terrain. Certains travaux ont commencé, par exemple la création de parkings.

M. Jean-Marc Borloz demande à nouveau pourquoi le bureau communal informe les gens qu'il n'y plus besoin d'autorisation alors que le panneau d'interdiction est toujours présent.

M. François Laurent Althaus répond que le bureau ne peut pas donner d'autre réponse puisque le plan sectoriel forestier est entré en force et qu'il s'adapte à la nouvelle législation cantonale. Il n'est pas possible d'enlever le panneau d'interdiction afin d'éviter un appel d'air sur des zones qui ne sont actuellement pas aménagées pour accueillir autant de monde.

M. Jean-Marc Borloz dit que ce sont les panneaux de signalisation qui font foi et qu'ils empêchent les gens de monter.

M. François Laurent Althaus espère que quelqu'un se fasse amendé, ce qui donnerait peut-être une assise juridique.

13. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce le Préavis municipal qui sera soumis au Conseil lors de la séance du 9 décembre 2013: le budget.

Le Président rappelle que la fondue sera organisée après la séance du 9 décembre, qui commencera à 19 heures. Le 24 novembre auront lieu les votations et le restaurant est ouvert pour un dernier verre.

Il n'y a plus de question ni de commentaire. Le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22 :12

Le Président

Vincent Grandjean

La secrétaire suppléante

Christelle Trombini